



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 61136

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'anomalie que représente l'assujettissement de certaines formations à la taxe sur la valeur ajoutée. Cette taxation entraîne un surcoût supporté par les stagiaires. Elle rend plus difficile et inégalitaire l'accès à la formation. En conséquence, il lui demande s'il n'entend pas diminuer sensiblement, voire supprimer purement et simplement, la TVA sur l'ensemble des actions de formation.

Texte de la réponse

Les prestations d'enseignement réalisées dans le cadre de la formation initiale par des établissements publics ou privés fonctionnant conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui les régissent sont exonérées de taxe sur la valeur ajoutée en application de l'article 261-4-4/ a du code général des impôts. Cette disposition exonère également de cette taxe les prestations de formation professionnelle continue lorsqu'elles sont dispensées soit par une personne morale de droit public, soit par des personnes de droit privé titulaires d'une attestation délivrée par l'autorité administrative compétente reconnaissant qu'elles remplissent les conditions fixées pour exercer leur activité dans le cadre de la formation professionnelle. Demeurent donc essentiellement soumises à la TVA les prestations qui ne relèvent ni de la formation initiale ni de la formation professionnelle au sens du livre IX du code du travail ou qui, relevant effectivement de la formation professionnelle continue, sont dispensées par des personnes de droit privé qui s'abstiennent de demander l'attestation susvisée. Dans cette hypothèse, le taux de TVA applicable à ces prestations est le taux normal de 19,60 % dès lors qu'elles ne figurent pas au nombre des opérations que les Etats membres sont autorisés à soumettre au taux réduit de la TVA en application de l'annexe H à la directive n° 92/77/CEE du 19 octobre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61136

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2905

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4897